

DECISION N°21-012
PORTANT ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS A DES ASSOCIATIONS
D'USAGERS DE CY CERGY PARIS UNIVERSITE DANS LE CADRE
DE LA CONTRIBUTION VIE ETUDIANTE ET DE CAMPUS (CVEC)

- Vu le code de l'éducation,*
- Vu l'ordonnance n° 2018-1131 du 12 décembre 2018 relative à l'expérimentation de nouvelles formes de rapprochement, de regroupement ou de fusion des établissements d'enseignement supérieur et de recherche,*
- Vu le décret n° 2019-1095 du 28 octobre 2019 portant création de CY Cergy Paris Université et approbation de ses statuts,*
- Vu les délibérations des conseils de site et d'établissement du 24 mars 2020 portant délégation de pouvoir du président de CY*
- Vu la charte des associations étudiantes responsables,*
- Vu l'avis de la Commission vie étudiante du 22 octobre 2021,*

Considérant que la mise en place de la contribution vie étudiante et de campus (CVEC) est issue de la volonté du ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche de considérer la qualité de la vie étudiante et de campus comme un facteur de réussite pour les étudiants,

Considérant que la CVEC est destinée à favoriser l'accueil et l'accompagnement social, sanitaire, culturel et sportif des étudiants, et à conforter les actions de prévention et d'éducation à la santé réalisées à leur intention en abondant les moyens déjà alloués par les établissements,

Considérant que le chef d'établissement est compétent pour attribuer les subventions d'un montant inférieur ou égal à 50 000 euros en vertu de sa délégation de pouvoir en date du 24 mars 2020,

LE PRESIDENT DE CY CERGY PARIS UNIVERSITE

DECIDE

Article 1:

Il est octroyé des subventions « Fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes » pour le financement de projets portés par des associations étudiantes et des étudiants, pour les bénéficiaires et projets suivants :

ASSOCIATIONS	Objet/description	Lieu	Date	Coût en euros	Subvention demandée	Subvention accordée
MADE IN France	<p>Voyage à la découverte des châteaux de la Loire</p> <p>Faire découvrir aux étudiants le patrimoine, qu'il soit architectural ou gastronomique d'une région de France</p>	Blois	du 26 au 28 novembre 2021	6 040,00 €	1 700,00 €	1 500,00 €
FEDERATION ARTEFACT	<p>week-end artistique et culturel</p> <p>Week-end artistique et culturel, des étudiant.es des dix IEP. Evénement inter-Sciences Po placé sous le signe de l'art et de la culture.</p> <p>Au cours de ce week-end, les participant.es pourront prendre part à des épreuves telles que la danse, le théâtre, la musique, le cinéma ou encore la photographie, pouvoir présenter une performance artistique</p>	Saint-Germain en Laye	du 18 au 20 février 2022	53 780,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €
SOLIDARITES SCIENCES P SAINT-GERMAIN-EN-LAYE	<p>Campagne de dépistage MST par le CEGIID</p> <p>Dans le cadre de la politique de prévention santé, l'association propose un dépistage complet de MST avec une action d'information et de prévention</p>	CAMPUS de Sciences Po St Germain-en-Laye	30-nov-21	100,00 €	100,00 €	100,00 €
APICAA	<p>Promotion des cultures asiatiques : Fête de la lune / Festival du cinéma japonais contemporain Kintayo / stage de danse Bollywood</p> <p>Célébrer la fête de la lune et faire découvrir cette tradition présente dans divers pays d'Asie (gastronomie, danse, film)</p>	Château de Saint-Germain-en-Laye/Maison de la culture du Japon à Paris/Micadanses, studio Noces	octbre à Décembre 2021 / Festival sur 3 jours	563,50 €	388,50 €	150,00 €
ST GERM'INFOS	<p>Réapprovisionnement en matériels</p> <p>Renouvellement de matériel (logiciel, abonnement, carte mémoire, table de mixage) pour leur pôle média</p>	Saint-Germain en Laye		887,74 €	887,74 €	0,00 €
KIWIDREAM	<p>Appareil numérique</p> <p>Outil numérique pour communication (montage vidéo ou photo)</p>			1 329,99 €	1 000,00 €	0,00 €

KIWIDREAM	KIWI GRAND PRIX Proposer une activité ayant pour but de divertir les étudiants de l'université et renforcer leur intégration au sein du campus en rencontrant de nouvelles personnes. Les étudiants seront répartis sur 20 karts en équipe de 2 et devront s'affronter pendant 1h	RKC KARTING	11-nov-21	1 800,00 €	1 000,00 €	700,00 €
Le MOBCY	Comedy MOBCY Initiation au stand up pendant 1h30 avec différents noms de la scène urbaine	Paname art café Paris 11ème	31-oct-21	1 050,00 €	500,00 €	500,00 €
Le MOBCY	Friperie solidaire Distribution de vêtements solidaires issus de collecte de vêtements, de dons et de l'achat de vêtements auprès de 2 marques	MDE Chênes	01-déc-21	6 700,00 €	6 500,00 €	0,00 €
ALTICIADES 2022	Compétition nationale inter-IUT sportive et culturelle Compétition nationale annuelle inter_IUT sportive et culturelle (ski, snowboard)	Val Fréjus	11 au 15/01/2022	7 863,69 €	2 918,89 €	2 370,00 €
Total FSDIE/CVEC sur la période						6 820,00 €

Article 2:

Les bénéficiaires des subventions tels que mentionnés à l'article 1 de la présente décision s'engagent à remettre à CY Cergy Paris Université un bilan moral et financier, rendant compte de l'utilisation régulière de la subvention allouée pour l'exécution du projet soutenu.

Article 3 :

La présente décision sera transmise au recteur de la région académique d'Ile-de-France, chancelier des universités, et entrera en vigueur à compter de sa publication.

Article dernier :

La directrice générale des services et l'agent comptable de l'université sont chargés, pour ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

Cergy, 26 novembre 2021

Le président de CY Cergy Paris Université

François GERMINET

Transmise au rectorat le : 01 décembre 2021
Publiée le : 01 décembre 2021

En application de l'article R. 421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au recteur, en cas de délibération à caractère réglementaire.